Le Conseil d'administration de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a procédé, ce jeudi 13 octobre 2022, à l'élection de sa nouvelle Présidente. Céline Dugast succède à Eric Guyader, président en 2022 de l'ANFH, et qui a démissionné de son mandat ANFH en septembre pour prendre la direction générale du centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre.

Représentante de la Fédération hospitalière de France (FHF), Céline Dugast est Directrice générale adjointe des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS). Elle a auparavant assuré les missions de Présidente de l'ANFH Grand Est en 2017 et 2019 ainsi que celui de Vice-Présidente de l'ANFH Grand Est en 2020.

Son parcours professionnel, tant opérationnel, que stratégique lui a permis de mettre à disposition des connaissances et compétences dans des démarches d'enseignement au plus près des évolutions du contexte de l'engagement public que des besoins des apprenants.

«La formation du personnel hospitalier est au cœur de la valorisation de tous les métiers hospitaliers et du développement des compétences. Je suis honorée de mettre à profit mon expérience en établissement et au niveau régional de l'ANFH au service de l'accompagnement des agents. Mon implication forte au niveau régional m'a permis d'appréhender au mieux les enjeux nationaux en m'appuyant sur des valeurs de proximité, de solidarité et de paritarisme pour agir demain au cœur des réformes annoncées de la formation professionnelle, et à l'écoute des besoins des patients et usagers.»

L'ANFH en bref :

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%),de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de

la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 974,4 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication… Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière.